

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRE Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

LE TAILLAN MEDOC - Avenue de Soulac (RD1) - Requalification de la voie entre l'allée des Jalles et la rue du 8 mai 1945 (secteur Sud) - Aménagement de pistes cyclables entre l'avenue de Braude et le chemin du Four à Chaux (Secteur Nord)
□ - Convention avec le Conseil Général - Autorisation.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La requalification de l'avenue de Soulac (RD1) sur la commune du Taillan Medoc est l'une des opérations de voirie inscrite dans la programmation de la Voirie d'Intérêt Communautaire pour la période 2003/2007.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2004.

La seconde tranche de travaux à entreprendre concerne d'une part le secteur Sud entre l'allée des Jalles et la rue du 8 mai 1945 et d'autre part le secteur Nord entre l'avenue de Braude et le chemin du Four à Chaux.

Ce projet vise à améliorer la sécurité des usagers et plus particulièrement des piétons et des deux roues en conjuguant fonctionnalité et esthétique. Il prévoit :

- 1) Pour le secteur Sud sur un linéaire de 630,00 m et dans une emprise variable de 16,00 à 20,00 m :
 - la réduction de la chaussée (2 files de circulation de 3,00 m avec séparateur)
 - la recomposition des trottoirs avec plantation d'arbres d'alignement et création de pistes cyclables unidirectionnelles.
 - la création d'un carrefour de type giratoire « oblong » avenue Mozart
 - la réalisation d'une voie de raccordement entre le giratoire et la rue du village du château.
- 2) Pour le secteur Nord, sur un linéaire de 80,00 m :

L'extension de pistes cyclables unidirectionnelles entre l'avenue de Braude et le chemin du Four à Chaux.

Toutefois, dans la mesure où ces travaux concernent une voie départementale, l'accord du département a été recherché, et doit être concrétisé par une convention.

La convention ainsi établie, porte autorisation d'intervenir sur le domaine public routier du Département et mentionne la consistance des travaux, les coûts et financements, les modalités de réalisation, de réception, de remise des ouvrages et de gestion ultérieure.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, étant à l'initiative de ces travaux, en assure la direction technique, ainsi que la maîtrise d'ouvrage pendant l'opération de construction.

Le coût global estimé de ces travaux s'élève à 1 800 000 € TTC et sera imputé au titre de l'exercice en cours chapitre 458 – article 458 – fonction 01- CRB O400 – programme VCA00.

En conséquence, nous vous demandons, mesdames, messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention arrêtant les modalités financières.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2006**

M. ALAIN DAVID